



AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC (but optionnel AJEMA) du 14 mai 2024 à la Grande Salle de Lully, à 19h00

Présidence : M. Eric Rondot
Secrétaire : Mme Marta Da Cunha
Présences : Selon la liste des présences

M. E. Rondot (Président), ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité de direction (CODIR), ainsi qu'à tous les membres des communes présents du Conseil intercommunal ARASMAC, ayant répondu à la convocation, qui a été adressée aux communes conformément aux statuts de l'Association.

Ordre du jour :

1. Signature de la liste des présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Assermentation de nouveaux conseillers communaux
4. Adoption procès-verbal du 30 novembre 2023
5. Présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude & Discussion sur l'avenir du Réseau AJEMA
6. Communications du Bureau
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
8. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance)

1. Liste des présences

3 communes excusées : Buchillon, Lully et Vaux-sur-Morges

2 communes absentes non excusées : Aubonne et Bougy-Villars

28/33

Le quorum est atteint, l'Assemblée peut siéger et délibérer valablement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Modification de l'ordre du jour pour rajouter l'assermentation de nouveaux conseillers et assembler le point 4 et 5, à savoir la présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude & Discussions sur l'avenir du Réseau AJEMA.

L'ordre du jour est adopté par l'Assemblée.

3. Assermentation nouveaux conseillers

M. E. Rondot (Président) prie les personnes qui participent pour la première fois à la séance du Conseil intercommunal de bien vouloir se présenter devant l'Assemblée, afin de procéder à leur assermentation.

Les personnes concernées sont Mmes A. Tschudi (Clarmont) et A. Deillon (Mollens) ainsi que M. C. Philiphona (Lavigny).

Le Président demande à l'Assemblée de se lever pour la lecture de la prestation de serment. Après avoir pris connaissance et accepté cette dernière, Mmes Tschudi et Deillon ainsi que M. Philiphona sont considérés comme membres du Conseil Intercommunal et peuvent dès à présent participer aux délibérations.

4. Adoption procès-verbal du 30 novembre 2023

Le procès-verbal est adopté à majorité – 2 abstentions.

5. Présentation d'Habilis Conseil : premiers résultats de l'étude & Discussions sur l'avenir du Réseau AJEMA

Les présentations PowerPoint (CODIR & Habilis Conseil) seront envoyées à l'issue de la séance et jointes au présent procès-verbal.

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) rappelle le courrier de convocation qui a été envoyée à toutes les communes expliquant le but de cette séance, à savoir avoir une discussion sur l'avenir de l'AJEMA. Face à une volonté et à des questionnements de la part des Communes, le CODIR a décidé de convoquer le Conseil intercommunal et ainsi être transparent sur l'Avenir du Réseau AJEMA. Le but étant d'avoir une discussion ouverte et évaluer l'impact de ces changements sur de nombreux domaines, dans le respect des familles et des structures.

cf. Présentation CODIR

M. M. Canosa (Adjoint de direction AJEMA) prend la parole pour parler du contexte de l'AJEMA à ce jour.
33 communes – 33 structures d'accueil
11 communes (ASSAGIE) ont confirmé qu'elles quittaient le réseau.
Etudes en cours : St-Prex, Echandens, Lonay, Denges et Préverenges, Morges
La Commune de Chigny quitte au 01.01.2025
La Commune de Vufflens-le-Château a quitté au 01.01.2024
Plusieurs communes veulent rejoindre le réseau : Montricher, Pampigny, Cottens et Sévery

Il informe que toutes les communes ont reçu les statistiques AJEMA 2023 la semaine dernière et se tient à disposition pour toute question.

Mme S. Monney (Adjointe de direction Finances) présente les implications financières liées à la sortie des structures. Cette réflexion ayant été effectuée sur la base des comptes 2023, dernier exercice bouclé.
Il ressort une économie pour le réseau et pas de report de charges sur les communes qui restent.
Economie sur les heures consommés.
Diminution de la liste d'attente : 122 demandes de places.

Cf. Présentation Habilis Conseil

Les 2 représentantes du bureau Habilis Conseil présentent des résultats intermédiaires de leur étude sur l'évolution de la gouvernance de l'AJEMA. Toutes les informations se trouvent dans la présentation PowerPoint jointe au présent procès-verbal.

Options envisageables

- L'AJEMA reste un but optionnel de l'ARASMAC : fonctionnement CODIR et CI actuels
- L'AJEMA devient indépendant mais confie un mandat de prestations administratives à l'ARASMAC : création comité propre et nouveau CI ou AG
- L'AJEMA s'automatise complètement : création comité propre et nouveau CI ou AG

Personnalités juridiques possibles

- Association droit privé (ex. ARCAM, garderies)

- Fondation (ex. EMS, Institution de Lavigny)
- Association intercommunale

Prochaines étapes

- Entretiens avec des acteurs de l'AJEMA pour cerner les besoins : communes et structures
- Comparaison plus fine des formes juridiques possibles
- Etude des relations possibles entre AJEMA et ARASMAC
- Evaluation des besoins nécessaires au sein de l'AJEMA
- Plan d'action pour mettre en place la nouvelle structure

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) remercie Habilis Conseil pour la présentation et donne la parole aux communes pour s'exprimer sur les éventuels projets qui n'auraient pas été cités ou pour des questions sur ce qui a été présenté.

M. V. Jaques (Morges) remercie Habilis Conseil pour la présentation effectuée. Il explique que le Service de l'Enfance à Morges compte environ 150-160 personnes qui couvrent le recrutement du personnel, la gestion de différentes structures et la comptabilité financière. Ils couvrent également la nécessité de mettre à jour les concepts pédagogiques des structures dans le pré et parascolaire ainsi que la restauration scolaire (bien que pas subventionnée par la FAJE, il s'agit d'une activité indissociable de l'accueil de l'enfance).

Situation de la Commune de Morges

En décembre 2022, le Conseil communal de Morges a déposé une motion « L'offre en accueil de jour à Morges doit s'accélérer ». Il était demandé d'identifier les demandes et besoins de la population morgienne, de définir le nombre de places et l'emplacement des futures structures d'accueil sur territoire communal, trouver des solutions pour diminuer le temps d'attente et étudier la possibilité de créer un réseau propre à la Ville de Morges.

Travail de la Municipalité de Morges

Première décision en août 2023 : confier un mandat d'études à la société Strategos, sur la base d'un cahier des charges prédéfini afin d'identifier le périmètre et fonctionnement idéal d'un réseau d'accueil pour Morges. La volonté était également d'identifier plusieurs options (sortir du réseau AJEMA, rester dans le réseau ou encore une autre solution).

Rapport reçu en avril 2024, qui fait une analyse critique du réseau AJEMA.

La Ville de Morges a également fait l'exercice de se comparer à des villes de tailles similaires dans le canton (Nyon, Montreux, Vevey, Epalinges, Bussivillage).

Décision de la Municipalité de Morges

Soumettre un préavis au Conseil communal : renoncer au but optionnel de l'ARASMAC et créer un réseau propre à Morges. Il s'agit de décisions de principe, qui doivent encore être étudiées et présentés au Conseil communal pour décision. L'objectif posé est le 31.12.2025.

Il précise que les enfants accueillis à ce jour dans les structures de la Ville de Morges, doivent continuer d'être accueillis, avec une volonté de transition douce.

M. D. Lenoir (Chigny) remercie le CODIR d'avoir effectué une transition en douce pour les enfants et parents qui pourront être accueillis à Morges jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme P. Chabanel (Romanel-sur-Morges) : informe que Romanel-sur-Morges n'a pas de structures d'accueil ni le projet de sortir de l'AJEMA. Elle s'étonne car il y a un peu plus d'une année, un sondage a eu lieu afin de remettre en question la gouvernance de l'AJEMA. En décembre, le crédit d'études a été voté et le mandat a été donné à la société Habilis Conseil. Elle trouve dommage que les communes n'attendent pas la fin de l'étude avant de décider de quitter le réseau.

La Municipalité de Romanel-sur-Morges émet le souhait de garder le réseau, ce-dernier devant être suffisamment grand afin d'avoir plus de chances d'avoir une place, et le choix d'être plus proche de la maison ou du travail.

Mme J. Jotterand (Echichens) : concernant les 3 villages de Hautemorges qui rejoignent l'AJEM, se demande s'il y a des structures dans ces villages ou s'ils vont plutôt prendre des places, car la liste d'attente est déjà longue.

M. F. Delay (Hautemorges, membre du CODIR) prend la parole et informe qu'il y a une structure à Pampigny ainsi que quelques AMF. Sur les 3 communes concernées (Pampigny, Sévery, Cottens), il y a au maximum 10 enfants placés à l'extérieur du périmètre de Hautemorges sur le réseau AJEMA, alors que pour Apples, Reverolle et Bussy, c'est plus de 55% des heures qui sont effectuées hors du périmètre de Hautemorges. D'où la décision de rejoindre l'AJEMA et pas un autre réseau. Projet de structure en cours.

M. E. Rondot (Président) demande quand sera rendu le rapport final de la part d'Habilis Conseil. Il est répondu au mois de septembre.

Mme V. Induni (Présidente du CODIR) à ce jour, les structures se sont surtout développées dans les centres, dans des zones plus urbanisées. Certaines communes n'ont pas pu ouvrir des structures, et doivent dans tous les cas rester dans le réseau. Sur les cartes présentées, les AMF sont bien réparties dans le territoire, tandis qu'il n'y a pas assez de structures partout. Quelques pistes pour les communes qui resteront : réseau un peu plus décentralisé et accompagnement des communes membres à la création de nouvelles structures.

cf. Présentation CODIR

M. A.Vieira (Directeur ARASMAC) présente les enjeux à venir. Au vu des résiliations confirmées des 12 communes (ASSAGIE) sans tenir compte de Morges, il y a focus à réaliser rapidement sur les implications directes de ces départs. Il faut également mettre en place une communication coordonnée et rapide aux familles, aux structures d'accueil membres et leur personnel ainsi qu'une notification au personnel ARASMAC, AJEMA y compris AMF (le personnel sera informé ce jeudi). Le plus important est d'éviter la panique et les malentendus.

M. C. Philipona (Lavigny) : les communes de l'ASSAGIE se sont rencontrées à plusieurs reprises et l'objectif est d'avoir une transition douce pour les parents et pour le personnel. Afin de faciliter les choses, le nouveau réseau qui se crée gardera la même grille tarifaire que l'AJEMA initialement. Il est important de ne pas voir les réseaux comme des boîtes étanches, les accords inter réseaux dans le Canton donnent une perméabilité aux réseaux et permettent de garder une collaboration. Le but étant d'optimiser le fonctionnement global de l'ensemble des réseaux.

6. Communications du Bureau Néant.

7. Communications du Comité de Direction ARASMAC Néant

8. Divers & propositions

M. E. Rondot (Président) informe l'Assemblée de la prochaine séance :

- Séance ordinaire du Conseil intercommunal ARASMAC – 20 juin 2024 à 19h - Lully

La séance est levée à 20h20

Au nom du Conseil Intercommunal
Eric Rondot
Président



Maria Da Cunha
Secrétaire



Lully, le 14.05.2023

Annexes : Présentation CODIR & Rapport intermédiaire Habilis Conseil

LISTE DES PRÉSENCES A LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL



AAS • AFJ • AJEMA • CRD • CSR

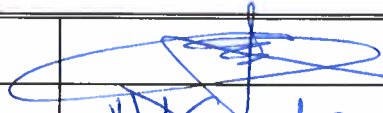




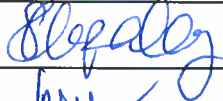

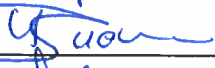
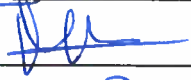

CONSEIL INTERCOMMUNAL

du mardi 14 mai 2024 à 19h00,

à Lully, Grande salle

33 COMMUNES DE LA RÉGION MORGES-AUBONNE-COSSONAY		
Communes	Nom et prénom du/de la délégué-e (caractères d'imprimerie s.v.p.)	Signature
Aclens	DORMIER VINCENT	
Allaman	GUEX Patrick	
Aubonne		
Ballens	Françoise Queira	
Berolle	SONIA MELONI	
Bière	WALPEN MICHEL	
Bougy-Villars		
Bremblens	Frik Maerx	
Buchillon	EXC	
Chigny	David Lenoir	
Clarmont	Tschudi Anouck	
Denges	DEVILLE ESTELLE	
Echandens	ZURN Katharina	
Echichens	J. Botten	
Étoy	JN. FERNANDEZ	
Féchy	Zin Salangros	
Gimel	Guignard Laurent	
Gollion	Francine Lache	
Hautemorges	Gilliéron Y. Christine	
Lavigny	PHILIPONA CLAUDE	

Lonay	Meresud Elisabeth	
Lully	EXC	
Mollens	DELLON Angèle	
Morges	JARUEC Vincent	
Préverenges	Hervé Nusbaumer	
Romanel-sur-Morges	Chabanel Patricia	
Saint-Livres	BIUIER FORNEY Jodyme	
Saint-Oyens	CRECCINI Patricia	
Saint-Prex	VON OVERTBECK	
Saubraz		
Tolochenaz	Caridad Blome Perez	
Vaux-sur-Morges	EXC	
Vullierens	Perrin Fabienne	
COMITÉ DE DIRECTION ARASMAC		
COMMUNE	NOM ET PRÉNOM	Signature
Aclens	CIANA Sylvie (vice-Présidente)	
Aubonne	ZWEIFEL Catherine	
Cossonay	INDUNI Valérie (Présidente)	
Hautemorges	DELAY François	
Morges	PELLEGRINO Laurent	
Préverenges	DELACRÉTAZ Guy	
Saint-Prex	HENNARD Anthony	
Saubraz	Donneto Jonades	
DIRECTION - BUREAU		
NOM ET PRÉNOM	FONCTION	Signature
VIEIRA Anthony	Directeur ARASMAC	
Camargo Manuel	Adjoint ADAMA	

RONDOT Eric	Président CI ARASMAC	
DA CUNHA Marta	Secrétaire CI ARASMAC	
AUTRES - EXTERNES		
NOM ET PRÉNOM	INSTITUTION	Signature
Mi feli Claudine	Habilis conseil	
Zuber Wilu	"	
Giddenscha Francis	ASIABE	
Clepaldy Jandre	Assoc. Boue-Lamelte	
VIRY Nantine	AEMA	
BUNOU KOHAN	UAPE OPTIMISTES Rouerpe	
Andrey Hurd	UAPE Optimistes	
BRA Céaile	UAPE Fournilière Louay	

Lully, le 14.05.2024